

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
CODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

16 MAI 1871.

Un combat d'artillerie sur toute la ligne a signalé la journée du 16. Le fort Montrouge est entièrement ruiné.

Le cordon d'investissement se resserre de plus en plus.

L'événement de ce jour est la démolition de la colonne Vendôme.

A cinq heures et quart, les cabestans commencent à fonctionner. Bientôt la colonne s'ébranle. Après avoir oscillé un instant sur sa base, cette masse de bronze et de granit tombe sur le lit de fumier que la Commune lui a préparé. Les hommes de l'Hôtel-de-Ville, placés sur des estrades, poussent des hurras d'allégresse en sablant le champagne.

Le COURRIER DE SAUMUR

ET

LES FRANCS-TIREURS DES VOSGES.

On connaît l'attaque du *Courrier de Saumur* contre les francs-tireurs des Vosges en général, et contre nous en particulier. Les réponses ne se font pas attendre. Voici la première.

Mirecourt, 13 mai 1872.

Mon cher Eugène,

Je reçois à l'instant le numéro de ton journal où se trouve reproduit l'article du *Courrier de Saumur* relatif à la reddition de Neuf-Brisach. Je t'envoie donc à la hâte la copie d'une lettre que j'écris aux membres du conseil d'enquête, en te laissant la liberté de la publier.

\*\*\*

- « Monsieur le maréchal de France,
- » Messieurs les membres du conseil d'enquête des capitulations,
- » Dans l'avis du conseil d'enquête sur la

capitulation de Neuf-Brisach se sont glissées de graves inexactitudes qui portent atteinte à l'honneur militaire de la compagnie des francs-tireurs de Mirecourt. Le capitaine de cette compagnie vient vous la signaler au nom de ses officiers et de tous ses camarades, et c'est avec autant de confiance que de respect qu'il attend de l'équité de la commission la rectification des erreurs dont ils sont tous victimes.

» D'après l'extrait du procès-verbal qu'ont publié les journaux : *Dans Neuf-Brisach assiégé se trouvait une compagnie de francs-tireurs, qui, après avoir méconnu ses devoirs sous le rapport du courage et de la discipline, aurait été désarmée, hâtant ainsi, pour sa part, la reddition de la place.*

« Or, messieurs, il y avait à Neuf-Brisach, non pas une compagnie de francs-tireurs, mais deux : celle de Neuf-Brisach même, et celle de Mirecourt (Vosges). La première, dont il ne m'appartient pas d'apprécier la situation, a été, à la date du 3 novembre, non pas désarmée, mais licenciée, et les hommes qui la composaient ont été désignés pour faire le service d'aides canonniers.

» Quant à celle de Mirecourt, composée d'un effectif de 160 hommes, elle a conservé jusqu'à la fin son organisation propre et régulière, telle qu'elle l'avait reçue en juin 1868 du ministre de la guerre, qui avait nommé ses officiers conformément au décret du 28 mars précédent.

» Aucune infraction à la discipline n'a été signalée dans ses rangs à quelque époque que ce soit.

» Les francs-tireurs de Mirecourt ont pris une large part à la défense de la place; ils ont occupé jusqu'après la capitulation conclue les postes avancés en dehors des

glacis, et, dans l'intérieur de la place, ceux que l'autorité considérait comme les plus importants. Ils ont fait partie de toutes les sorties, et chaque fois engagés comme tirailleurs, ils avaient l'honneur d'être les premiers au feu.

» Plusieurs d'entre eux ont été cités à l'ordre du jour.

» Plus de la moitié de la ville de Neuf-Brisach a été complètement détruite par l'artillerie ennemie, et quand des incendies étaient allumés par le bombardement le plus violent, nous restions au milieu des projectiles à éteindre les flammes et à sauver les objets précieux des malheureux habitants.

» Sans entrer dans l'examen des reproches que la commission adresse aux officiers du conseil de guerre et de défense, il nous suffira de constater qu'aucun de nous n'a été appelé à y siéger.

» Après la capitulation de la place, la compagnie tout entière fut emmenée prisonnière avec le reste de la garnison.

» Elle reçut, à son retour, de précieux témoignages d'estime. Sur la proposition du commandant supérieur et du ministre actuel de la guerre, trois croix de la Légion-d'Honneur et quatre médailles militaires ont été décernées à la compagnie.

» M. le colonel de Kerhor, ancien commandant de place de Neuf-Brisach, voulut, en outre, nous adresser une expression collective de sa satisfaction. Il m'écrivait, à la date du 21 avril 1871 :

Mon cher capitaine,

Je n'ai eu qu'à me louer des francs-tireurs de Mirecourt, que vous avez toujours très-bien commandés. Dans toutes les sorties, ils ont montré l'entrain et le courage qu'on aurait dû rencontrer chez tous les soldats appelés à défendre la patrie.

Veillez faire connaître aux officiers, sous-officiers et soldats de la compagnie de Mirecourt que je conserve le meilleur souvenir des services qu'ils ont rendus pendant le siège de Neuf-Brisach.

Recevez, etc.

Signé : DE KERHOR.

» Possesseurs d'un document aussi honorable pour eux, les francs-tireurs de Mirecourt, péniblement impressionnés par la lecture du procès-verbal du conseil d'enquête, ne devaient pas hésiter à exprimer à leur ancien commandant supérieur leur douloureuse surprise. La réponse de M. le colonel de Kerhor proclame de nouveau l'honorabilité de nos services et constate l'erreur dont nous nous plaignons.

» J'ose espérer, messieurs, que vous ne me désapprouverez pas si je livre dès à présent à la publicité la réclamation que je suis obligé de vous soumettre. Il m'est impossible de laisser plus longtemps mes camarades sous le coup des appréciations imméritées qui peuvent résulter de la publication du procès-verbal de la commission. Un grand nombre de francs-tireurs habitent loin de notre localité, et je dois justifier vis-à-vis d'eux du soin que je prends à sauvegarder l'honneur de la compagnie.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

» *Le capitaine de la compagnie,*

» ERNEST BASTIEN.

» Chevalier de la Légion-d'Honneur, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal. »

\*\*\*

Je crois, mon cher ami, que ces lignes résument tout ce que nous avons à dire et à faire en premier lieu. Ceux qui nous ont attaqués avec une précipitation regrettable auront, je pense, le sentiment de la justice

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS  
LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXXII

Analogie entre la tour de Babel et l'Assemblée nationale. — M. de Mirabeau et sa voix de Stentor. — Les nouveaux ministres sont mal reçus. — On pleure M. Necker. — Un essai de tragédie romaine. — Le docteur Guillotin. — Comment une tempête se calme pour mieux éclater.

Août 1789.

On connaît les événements de la journée du 13 juillet. Cette journée se passait à Versailles d'une manière moins tranquille encore.

Dès 9 heures et demi du matin, la salle de l'Assemblée était comble. Réunis en groupes tumultueux, les députés parlaient tous ensemble, et les tribunes, déjà pleines, avaient beau prêter l'oreille, il était impossible de rien distinguer dans cet orage

(1) Voir les nos du 1<sup>er</sup> mars au 15 mai.

de voix humaines. Ceux des membres du Tiers-État qui arrivaient de Paris étaient entourés, circonvenus, pressés de questions. Le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau couraient d'un groupe à l'autre, et semblaient exciter encore par leurs gestes et par leurs discours la colère qui éclatait dans tous les regards.

On n'avait pas vu, depuis la tour de Babel, confusion plus étrange et tohu-bohu plus indescriptible.

En vain le président, par des coups réitérés de sonnette et par de grands signes de tête et de bras, essayait de rétablir un peu d'ordre et de silence; jamais il n'y serait parvenu, si le comte de Mirabeau, de sa voix de Stentor, n'eût enfin dominé le tumulte, en criant :

« — Ne demandez plus de nouvelles, Messieurs. D'ailleurs, il n'y en a qu'une, et c'est moi qui vous l'annonce : tout Paris prend les armes ! Le peuple veut chasser les troupes et se garder lui-même. Il exige le renvoi du nouveau ministère et le rappel de l'ancien. C'est à nous de lui donner satisfaction, c'est à nous de lui venir en aide par des décrets énergiques ! »

Les bravos de la salle et des tribunes éclatèrent après cette courte allocution du noble député de la ville d'Aix, et le tumulte, un instant calmé, recommença de plus belle.

Il est à croire que, sur les bancs de la Noblesse, quelques protestations s'étaient fait entendre, car on voyait, au milieu de la cohue, des membres du Tiers-État apostropher M. de Clermont-Lodève et lui montrer le poing.

D'autres s'agitaient comme des énergumènes, en se tournant vers les nouveaux ministres, et criaient :

« — Retirez-vous ! donnez satisfaction au peuple ! »

M. le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie et le duc de la Vauguyon se levèrent avec dignité. Leur visage était pâle ; mais on comprenait, à leur attitude solennelle, qu'ils se décidaient résolument à la lutte.

« — Ils veulent parler ! voyons ce qu'ils ont à dire ! »

On fit assez de silence pour entendre ces mots, prononcés d'une voix ferme par le président du nouveau ministère.

« — Nous avons été honorés, Messieurs, de la confiance du roi, notre maître à tous, et nous remplirons les devoirs que cette confiance nous impose. »

« — Eh bien ! nous aussi, cria M. de Mirabeau, nous avons un devoir à remplir : c'est de commencer nos délibérations à l'instant même et de vous convaincre qu'il n'y a plus qu'un maître en France, le peuple ! »

\*\*\*

Il était 10 heures du matin. La séance est ouverte.

On lut une adresse de la ville d'Arles et une autre de la ville de Tarascon, dont les paragraphes se perdirent dans les derniers murmures.

La parole fut ensuite accordée à M. Mounier, qui, prenant une voix larmoyante, débita, quinze minutes durant, des phrases aussi creuses qu'éplorées. Il peignit le malheur de la France, qui venait de se voir enlever M. Necker, un homme d'un talent incontestable, sur lequel reposait le plus solide espoir du pays :

« — Au roi seul, dit-il, appartient évidemment le droit de choisir ses ministres ; mais la nation seule peut apprendre au roi quel ministre le sert bien et quel ministre le sert mal ! »

Il termina par proposer à la Chambre d'envoyer une adresse à Louis XVI, pour le supplier de rappeler son directeur-général des finances.

Avec plus de larmes encore dans la voix, M. de Lally-Tolendal retraça les services que M. Necker avait rendus aux parlements dont il avait provoqué le rappel, aux créanciers du trésor, dont il était venu calmer les craintes, à la nation qui l'appelait son sauveur, au roi lui-même qui rendait autrefois justice à son mérite.

Mais ces discours, empreints d'une sensibilité

assez net pour accueillir et publier ma rectification.

Je te serre la main.

ERNEST BASTIEN.

## Dépêches et Nouvelles.

N. S. P. le Pape Pie IX entre aujourd'hui dans sa quatre-vingt-unième année.

Cet âge fait époque dans la vieillesse. On célèbre les quatre-vingts ans du vieillard comme les vingt ans du jeune homme. La gloire des années commence pour l'octogénaire; il devient un exemple des longues vies.

La gloire du père est celle des enfants. Honneur à l'octogénaire du Vatican!

Pie IX parvient à cette extrême vieillesse plein de force et de vie. Ni les malheurs, ni la captivité n'ont abattu sa grande âme, et chez lui le corps a résisté aux épreuves du temps.

Après avoir égalé Pierre par la durée de son pontificat, Pie IX surpasse presque tous ses prédécesseurs par le nombre des années. Il a régné autant que le premier pape, il a déjà plus vécu que la plupart des autres. Afin que tout fût extraordinaire en lui, Dieu a voulu tout lui donner: la plus grande gloire et la plus longue vie dans le plus long des pontificats. A ce pontife plus grand qu'Aaron par le sacerdoce, plus grand que Moïse par la juridiction, plus grand que David par la royauté, Dieu accorde aussi la longévité des patriarches Abraham et Jacob.

Honneur au grand aïeul de la chrétienté!

Pie IX est le plus vieux des souverains d'aujourd'hui, et aucun d'eux ne peut même espérer de vivre plus longtemps que lui. Déjà il a vu tomber les princes et les ministres qui lui donnaient des conseils; déjà il a vu disparaître beaucoup de ses ennemis. Roi captif, sa royauté est encore plus solide qu'aucune autre; vieillard, il est moins caduc que les jeunes. Il survit à ceux qui escomptaient sa mort, il déjoue par son étonnante vie les calculs probables de la politique. Puisse-t-il vivre assez longtemps pour assister à la ruine des ennemis de la papauté et au triomphe de l'Eglise!

C'est le vœu, c'est la prière de tous les catholiques; c'est aussi leur espérance, en cet anniversaire qui consacre l'incomparable destinée de Pie IX.

Au grand, à l'immortel Pie IX, honneur, vie et triomphe!

\*\*

Rome, 13 mai.

Le comte d'Harcourt, accompagné de tout le personnel de l'ambassade, a présenté ce matin au pape ses lettres de rappel, et a complimenté, de la part de M. Thiers, Sa Sainteté, qui accomplit aujourd'hui sa 80<sup>e</sup> année.

M. de Bourgoing présentera mercredi ses lettres de créance.

\*\*

Dans l'*Univers* du 9 mai, M. Louis Veillot montre que Charles VII, dans tous ses actes depuis son entrée en Espagne, fait preuve d'une âme vraiment loyale et chrétienne.

L'entreprise du prince est laborieuse; car ce ne sont pas seulement des combattants qu'il affronte, mais des assassins.

Cependant, que le roi légitime d'Espagne ne recule pas devant le danger: le sang royal ne doit pas redouter le fer qui le répand, mais seulement le vice qui le décompose.

Après cinq siècles, continue M. Veillot, nous voyons que le sang de France, malgré tant d'atteintes, demeuré catholique, ne s'est point laissé décomposer, et reprend, au contraire, sa vieille vertu: qu'il persévère! il purifiera l'or souillé des couronnes. Ce petit subalpin faufile sur le trône d'Espagne, qui ne craint pas avant d'être expulsé de se faire graver sur le front un brevet d'assassin, et ce petit Toscan, presque plus infortuné, qui donnait humblement son nom de Hapsbourg à la livrée du Quirinal, voilà des princes qui font plus pour leur ruine que ne pourront faire tous les sicaires employés à détruire le premier et dernier sang royal de l'Europe, le sang de France.

Et la France aussi s'emploie à cette besogne, la France qui ne peut renaître que par le Pape et par le Roi! Cette agonisante, qui ne peut plus garder sa frontière, garde en Espagne la frontière d'Amédée. Elle est en Espagne pour Amédée comme elle est en Italie pour Victor-Emmanuel. O Dieu juste, qu'avons-nous donc fait et quels poisons corrosifs ont rongé sur notre front la trace du baptême!

Nous n'avons donc pas assez de la Prusse en Alsace et en Lorraine, et de l'Italie prussienne sur les Alpes et sur la Méditerranée? Il nous faut donc encore cette Italie prussienne sur les Pyrénées, sur l'Océan, et bientôt, par le Maroc, sa proie nécessaire et facile, sur l'Algérie?

A tous les points de vue, l'immense intérêt de la France dans l'héroïque tentative de don Carlos est évident. C'est une alliance

honorabile et sûre, c'est la première pierre d'une reconstruction française et européenne, la base d'un nouveau monde latin, c'est la civilisation catholique ressaisissant l'immense Afrique et lui rendant la vie, et faisant contre-poids à ces empires savants et barbares du Nord, auxquels elle peut arracher l'Italie, qu'elle peut contraindre à se dévorer entre eux ou broyer sous ses pieds.

Mais M. Thiers ne veut pas. M. Thiers a d'autres soucis. M. Thiers veut d'abord rattrapper Paris et tient peu au reste du monde latin. M. Thiers aura le temps plus tard de songer à la frontière des Pyrénées, à celle de l'Algérie et aux autres, et aux alliances dont il a jeté les fondements durant ses voyages de 1870; enfin et surtout, M. Thiers n'a jamais perdu de vue les affaires de la maison Laffite contre la maison de Bourbon, qu'il n'aima jamais, et il veut laisser l'avenir du monde à la compagnie Gambetta, comme le divin Marc-Aurèle le laissa au fou furieux Commode.

ESPAGNE.

On écrit de Bayonne:

Voici de nouveaux détails, tous puisés à des sources sûres et que je garantis. Dans l'Aragon, Gamundi, que l'*Agence Havas* disait être en déroute, a trouvé partout un accueil sympathique. Il a dû refuser 10,000 carlistes, qui se présentaient pour le suivre, n'ayant pas des armes en quantité suffisante pour les leur distribuer. Dès qu'il aura reçu celles qu'il attend, il sera à la tête d'un corps d'armée respectable. Aujourd'hui, il n'a que 5,000 hommes.

Déjà plusieurs fois les troupes du gouvernement lui ont présenté la bataille. Par tactique, il l'a toujours refusée.

Dans le Nord, les bandes s'organisent activement; la présence du roi double les courages. Déjà vous avez reçu l'appel aux armes de Dorronsoro pour la province de Guipuzcoa. Ce pays est en plein soulèvement.

Tous les journaux catholiques de Madrid ont signalé avec admiration l'article de M. Louis Veillot sur don Carlos, mais sans oser le reproduire, à cause des conditions particulièrement dures où se trouve présentement la presse. Mais je sais que cet article a été présenté à don Carlos, qui l'a lu avec une émotion profonde. Je puis ajouter que les mesures ont été prises pour qu'il soit traduit en espagnol et répandu dans toute l'Espagne.

## Faits et propos du jour.

Mercredi dernier, la ville d'Orléans a célébré avec pompe la fête de la délivrance du territoire par Jeanne d'Arc.

La population était accourue de 20 lieues à la ronde pour assister à cette cérémonie patriotique et religieuse.

Il y a eu un service solennel à la cathédrale. M<sup>sr</sup> Dupanloup officiait.

Après eux, l'abbé Grégoire, se démenant comme un épileptique, attaqua la cour dans un style qui frisait tellement l'outrage et la grossièreté, que le président lui dit:

« — Monsieur, vous dépassez les bornes! »

L'observation déplut aux membres des communes. Ils protestèrent, en applaudissant l'orateur, et celui-ci, se voyant soutenu, acheva son discours sans y mettre plus de modération ni plus de convenance.

\*\*

Nous savons de bonne source que l'abbé Grégoire a fait l'hypocrite en Lorraine pour décider le clergé de la province à l'envoyer aux États généraux. Parmi les électeurs dont il a obtenu les votes, il n'y en a pas un seul, bien certainement, qui approuve aujourd'hui les discours scandaleux de cet ecclésiastique et ses actes à la Chambre.

Donc, il trahit la confiance de ses mandataires.

Une foule d'autres députés des communes sont dans le même cas, et l'on ose dire que l'Assemblée nationale est la représentation du pays!

\*\*

Le comte de Clermont-Lodève, à cette séance pleine de passions et de tempêtes, fut le seul qui prit courageusement la défense de Louis XVI et de ses ministres. Il demanda où l'Assemblée mettait ses

yeux et sa conscience pour ne pas voir les trames perfides ourdies contre le trône, et pour donner tort à un prince qui ne faisait qu'user du droit de défense le plus légitime et le plus sacré.

De véritables hurlements couvrirent sa voix.

On se passait de main en main, depuis quelques minutes, des lettres écrites, la veille, de Paris, au moment où éclatait l'émeute. M. de Lally-Tolendal, à qui elles étaient adressées, demanda la permission de les lire, et cette lecture mit le comble à l'exaspération des communes, déjà violemment excitées par cinq ou six discours révolutionnaires.

Deux cents membres du Tiers-État, se levant comme un seul homme, firent entendre les plus terribles exclamations.

« — C'est le massacre organisé du peuple!

» — Ils ont sabré la foule en plein jardin des Tuileries!

» — Qu'avons-nous à délibérer plus longtemps? Notre place est entre les Parisiens et leurs bourreaux!

» — Partons! Que l'Assemblée tout entière aille présenter sa poitrine aux troupes!

» — Oui! oui! sacrifions-nous pour le salut de l'État!

Une chose fait trembler, c'est qu'il y a là des hommes sincèrement convaincus. Nous dirons même que c'est le plus grand nombre.

Ames droites et malheureusement trop naïves,

Le panégyrique de l'héroïne a été prononcé, dans la basilique d'Orléans, par le R. P. Perraud, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, en termes simples et émus. Le rapprochement de l'occupation d'Orléans par les Prussiens et de la levée du siège de la ville par les Anglais, grâce au secours de Jeanne d'Arc, fournissait à l'éloquent prédicateur un thème dont il a su faire ressortir tout le providentiel enseignement.

Après le service, une procession magnifique, escortée par les notabilités du département, a fait le tour de la ville.

On a dit que certains négociants lyonnais auraient poussé la défaillance morale jusqu'à soudoyer le comité de la rue Grolée.

C'était exactement les voyageurs payant tribut aux écorcheurs, routiers et malandrins, dans l'âge d'or du brigandage, pour n'être pas inquiétés dans leur route. La chose paraissait si énorme, que nous nous refusions d'abord à y croire. Cependant, voici, dans le *Courrier de Lyon*, une lettre qui semble établir que quelques négociants de la ville ont effectivement donné de l'argent, par terre, au comité révolutionnaire de la rue Grolée:

Monsieur le directeur,

Certains journaux ont avancé que l'Internationale, ou le comité de la rue Grolée (c'est tout un), avait, sous divers prétextes, mis plusieurs maisons de commerce de Lyon à contribution; certains autres journaux ont nié le fait.

A ce sujet, voici ce que je tiens du chef d'une maison de dorure et passementerie, digne de foi.

Au commencement du mois dernier, les ouvriers passementiers s'étaient mis en grève, et l'interdit avait été mis sur plusieurs maisons.

Trois d'entre elles, pour avoir été levées de l'interdit, ont été obligées de verser une certaine somme.

La maison G..., 2,000 fr., et les maisons C... et B... (nous possédons les noms en toutes lettres), chacune 1,000 fr.

Le chef de maison dont je parle m'a assuré avoir vu les reçus, et, je le répète, il est digne de foi.

Ainsi, voilà trois maisons importantes qui ont subi les volontés de MM. les internationaux et versé de l'argent à leur caisse.

Qui a touché cet argent et à quoi sert-il bien?

Votre dévoué lecteur,

X\*\*\*

Les exercices du mois de Marie ont été troublés dimanche dans l'église Saint-Louis, à Bordeaux.

Comme le prédicateur quittait la chaire, un individu monta sur une chaise et s'écria à plusieurs reprises et à haute voix:

« Tout ce qu'il vient de dire est faux; il est faux également que le Pape soit infallible. On ne croit plus à ces choses-là. »

Ces paroles jetèrent un trouble et excitèrent un tumulte très-grand dans l'église. Plusieurs femmes eurent des attaques de nerfs ou des évanouissements.

Une d'elles dut être transportée chez elle en voiture.

Le suisse appréhenda au corps l'auteur du tumulte et le conduisit à la sacristie. Là, celui-ci déclara se nommer L..., âgé de quarante-deux ans, demeurant rue des Retailons, 3.

L... a été mandé le lendemain devant M. le commissaire de police du premier arron-

nement dont il est permis de suspecter la franchise, ressemblaient aux gouttes de pluie qui tombent avant l'orage: elles annoncent la nue menaçante, prête à s'ouvrir et à verser le déluge.

On entendait de tous côtés les orateurs violents demander la parole. M. de Clermont-Tonnerre, afin de justifier son nom, fit le premier gronder la foudre.

« — Ce renvoi des ministres, cria-t-il, est une première tentative contre nous! mais, qu'on le sache bien, les États généraux existeront, ou nous cesserons d'exister avec eux! »

Puis, se tournant vers les ministres, il ajouta:

« — Vraiment, il faut que vous ayez un cœur d'airain pour oser braver ainsi le désespoir du peuple! Retirez-vous, il en est temps encore, retirez-vous! »

Cette invitation à la retraite fut répétée par l'Assemblée tout entière; mais les ministres, restant fermes à leur place, ne répondirent que par un geste de dénégation.

\*\*

Tour à tour la tribune fut envahie par MM. Le Chapelier, Barnave et Mirabeau, qui demandèrent avec véhémence le rappel de l'ancien ministère, le renvoi absolu des troupes, l'établissement des gardes bourgeoises et une déclaration formelle qui rendit le nouveau cabinet responsable des désordres qui affligeaient la capitale.

qui, dans leur candeur provinciale, ne comprennent pas l'intrigue, ne devinent pas les lâches manœuvres par lesquelles on soulève le peuple, ou ne veulent en aucune sorte y croire. Fascinées, entraînées par l'éloquence des tribuns, elles rejettent sur le prince les malheurs publics, dont il est la première victime, se rendent innocemment complices des ennemis du trône (nous disons innocemment pour ne pas nous écarter de la politesse du langage), et sont à la veille, par leur inexpérience même et leur sensibilité irréfléchie, de causer à la France des maux sans nombre.

\*\*

Il n'y eut pas moyen de faire comprendre aux communes qu'il n'était ni de la prudence ni de la dignité de l'Assemblée de se jeter ainsi en masse au milieu d'un mouvement populaire: elles persistaient à vouloir jouer une tragédie romaine, en allant exposer leur sein nu et désarmé au fer des séides du despotisme.

Fort heureusement parut un membre du Tiers-État, qui arrivait de Paris avec des nouvelles. C'était le docteur Guillotin (1), brave homme, très-

(1) Le même qui a donné son nom à la guillotine, sans l'avoir inventée le moins du monde. Nous ne répéterons pas avec un mauvais plaisant « qu'il n'avait pas même inventé la poudre. »

dissement, et ce magistrat, après la constatation des faits avoués par L..., le fit écrouer à la disposition de M. le procureur de la République.

Avant-hier soir ont été conduits au poste du boulevard Bonne-Nouvelle quatre individus qui, vers quatre heures du matin, exécutaient, avec accompagnement de chants sauvages, une pastourelle macabre sous les fenêtres du restaurant Guillot. Ils ont déclaré appartenir à une noce qui se célébrait ce soir-là dans un restaurant dont ils n'ont jamais pu se rappeler le nom. Tous quatre s'y étaient abominablement grisés, étaient sortis un quart d'heure pour prendre l'air et s'étaient perdus.

Le plus joli de l'affaire, c'est que parmi eux se trouvait le marié.  
Ce n'est qu'hier matin qu'enfin dégrisé il a pu rejoindre sa femme.

Il est reconnu aujourd'hui que *Ki-Ki*, le chien d'élection de M<sup>me</sup> Thiers, dont on a tant parlé, n'a jamais existé que dans l'imagination d'un reporter à court de nouvelles. *Ki-Ki* est un chien apocryphe, un chien qui a usurpé sa gloire.

D'après de nouveaux renseignements, l'animal favori de la présidence est un vigoureux matou, auquel sa moustache superbe a valu le nom de *Capitaine*. — On a toujours aimé les militaires chez M. Thiers. — Donc *Ki-Ki* est mort ! vive *Capitaine* !

Nous avons des nouvelles certaines de Félix Pyat...

Le célèbre incendiaire est en ce moment à Gènes. Pour s'y rendre, il a, dit-on, traversé Paris le 11 mars dernier.

Il était rasé, et habillé comme un ouvrier.

Quel dommage que la police n'en ait rien su !

Une personne arrivée d'Amérique communiqua au *Figaro* le récit d'un crime épouvantable. Le voici. On dirait un conte d'Edgard Poë.

Depuis quelques années habitait à Boston, dans le quartier allemand, un Prussien nommé Martinus Schlegs. Il était marié et avait deux enfants. Le 15 avril dernier, il apprit que sa femme le trompait. Il rentra chez lui vers neuf heures du soir, très-calme en apparence, et envoya sa femme dehors, sous prétexte de faire une commission.

Aussitôt qu'elle fut sortie, il saisit ses deux enfants, les tua à coups de couteau, et les pendit par les pieds au baldaquin du lit ; puis il se cacha derrière la porte et attendit sa femme. Au moment où celle-ci franchissait le seuil, il se jeta sur elle, la renversa, la lia, la bâillonna et la coucha sur le lit, la tête au-dessous de ses enfants. Puis il partit, après avoir fermé la porte à double tour.

Il se rendit aussitôt chez l'amant de sa femme, un Belge, nommé Charles Staub, et le tua d'un coup de revolver ; ensuite, rentrant chez lui, il se fit sauter la cervelle, après s'être couché à côté de sa femme.

Quand, le lendemain, on enfonça la

porte, le visage de la malheureuse était rouge du sang de son mari et de ses enfants, et ses cheveux avaient blanchi.

Un homme de lettres vint jeudi dernier demander à un de ses amis quelques centaines de francs.

— Voici la clé du secrétaire, lui répondit l'ami, cherche !

— Mais il n'y a rien, fit l'autre, après avoir ouvert le meuble.

— Tu ne m'as donc pas rendu les vingt louis que je t'avais prêtés ?

— Non.

— Diable ! Alors comment veux-tu qu'ils se trouvent là ? C'est le tiroir aux prêts.

#### EN FAMILLE.

Bébé a un tambour dont le vacarme assourdit la maison tout entière et un sabre avec lequel il s'escrime contre un paisible chat, qui miaule d'épouvante et se réfugie sous les meubles.

— Hum ! grommèle l'aïeul, vieux soldat du premier Empire, si on n'arrête pas ce gaillard-là, vous le verrez un jour maréchal de France.

— Oh ! que non ! je me charge de calmer son ardeur, dit la mère, et nous en ferons un abbé.

— Je ne serai ni l'un ni l'autre, répond le marmot.

— Peste !... Alors que seras-tu ?

— Je veux être avocat, répondit-il avec un accent de solennité imperturbable.

— Ambitieux ! dit le père en lui frappant sur l'épaule : si jeune et vouloir bouleverser le monde !

Nathan X\*\*\* a gagné une somme énorme à la baisse. De par ses billets de banque il prétend s'imposer au monde artistique, dans l'espoir d'y attraper un peu de l'esprit qui lui manque. A une soirée où il se trouvait, on annonce

— « Monsieur Nadar ! »

— Lequel est-ce des deux ? murmure-t-il à l'oreille de son voisin.

— Demandez-le-lui. Je l'ignore.

Aussitôt Nathan s'approche la bouche en cœur.

— Monsieur Nadar, dit-il, est-ce à vous ou à M. votre frère que j'ai l'honneur de parler ?

— C'est à mon frère, répondit Nadar, en lui tournant le dos.

Un épicière du faubourg Saint-Antoine, pour mieux attirer les clients, affiche sur la porte de sa boutique :

*Ici on vend toutes les marchandises à un sou au-dessous du cours.*

Avant-hier un gamin entre et se fait servir un bâton de sucre d'orge, puis se retire bravement, sans sonner mot, en suçant son suçon.

— Eh ! petit, tu ne m'as pas payé ! dit l'épicière.

— Moi ?... Combien donc qu'vous vendez vot' suc' d'orge ?

— Un sou.

— Eh ben, alors, je n'vous dois rien. Lisez votre affiche !

changement. Quelques villes se gardent elles-mêmes, sans doute ; mais l'étendue de la capitale ne permet point une surveillance de ce genre. Je ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent à m'offrir vos services dans cette affligeante circonstance ; seulement votre présence à Paris ne ferait aucun bien. Elle est nécessaire ici pour l'accélération des travaux, dont je ne cesse de vous recommander la suite. LOUIS. »

On relira cent fois cette lettre, on en pèsera tous les mots, on analysera toutes les pensées, et bien certainement il sera impossible de comprendre l'éclat terrible dont sa lecture fut suivie. Un instant on put croire que les voûtes de la salle allaient crouler sous les vociférations et les clameurs.

Tout-à-coup, du haut des bancs de la noblesse, disent les uns, ou du fond des tribunes, assurent les autres, une voix aiguë se mit à crier :

« — Mais, si vous refusez d'obéir au roi, vous voulez donc que l'État fasse banqueroute ! »

A ces mots, l'orage se change en tempête. Les membres des communes se dressent sur leurs bancs, agitent les poings, rugissent et hurlent comme des bêtes fauves. Cependant les voûtes ne croulent pas encore, preuve que le roi, qui a surveillé lui-même les travaux, est parvenu à faire donner à l'édifice une solidité remarquable. On

## Chronique de l'Ouest

### ET CHRONIQUE LOCALE

On nous écrit du Lion-d'Angers :

M. le comte Léonce de Terves a succombé il y a quelques jours, dans son château de la Beuvrière, à une courte maladie. Il a supporté de cruelles souffrances avec cette courageuse résignation que donne l'attente de l'éternité bienheureuse. Jusqu'au dernier soupir il a été fidèle aux traditions catholiques et monarchiques de sa famille. Il était l'homme du devoir.

Sa mort a été un deuil pour son pays où il s'était attiré l'estime et l'affection de tous par son noble caractère et par sa charité.

Le service de huitaine sera célébré le 14.

On lit dans l'*Indépendance de l'Ouest* :

Par décision de M. le ministre de la guerre, en date d'hier, les personnes qui ont été décorées de la médaille militaire pour services rendus aux ambulances de la presse pendant la guerre, ne jouiront d'aucune pension.

LA NEIGE EN MAI. — Un voyageur arrivé hier de Normandie, nous annonce que, depuis Falaise jusqu'au-dessous d'Argentan, c'est-à-dire sur une étendue de 40 kilomètres environ, la campagne était couverte d'une épaisse couche de neige. Les arbres en étaient chargés comme en plein hiver.

### Variétés.

LE COURAGE D'UN MARSEILLAIS.

— Qu'avez-vous fait pendant la Commune ? demandait-on à Rabasson, riche entrepreneur marseillais.

— A la première nouvelle des événements, répondit-il, je pris mon parti en brave ; je savais que, vu mes opinions impérialistes, je serais un des premiers attaqués, et je résolus de me défendre jusqu'à la mort.

Je réunis mes domestiques et leur dis ce que je voulais faire.

— Vous pouvez vous retirer, ajoutai-je !

Pas un ne s'en alla, monsieur, tous m'entourèrent, et jurèrent de se défendre avec moi, jusqu'à la mort. Je pris mes dispositions en conséquence, je fis barricader le rez-de-chaussée et acheter des provisions. Z'attendais l'ennemi avec calme, lorsqu'arriva Marius Serin, vous savez, l'entrepreneur de constructions de navires.

— Que fais-tu ? me dit-il.

— Moi ! ze vais me défendre jusqu'à la mort.

— Tu as peut-être raison : tu as peut-être tort. Ze comprends que tu te laisses aller aux inspirations de ton couraize ; mais ne crains-tu pas de faire tort à la cause ? Tu es impérialiste ; s'il y a du grabuze, on dira que c'est toi qui l'as provoqué, et la cause en souffrira.

Z'avoue que ze trouvai la raison bonne, et que z'hésitai ; un violent combat se livrait en moi : d'une part, faire du tort à la cause, ze ne m'en sentais pas le droit ; d'autre part, fuir devant ces misérables, cela coûtait à mon couraize ; pourtant, la sazesse l'emporta ; ze donnai l'ordre d'atteler mon boghey et ze partis, après avoir recommandé à mes domestiques d'être très-prudents jusqu'au zour où les honnêtes zens ils auraient le dessus.

Mais ze ne partis point sans faire une dernière manifestation, ze passai devant l'hôtel de la préfecture et ze traversai la place Saint-Ferréol au pas. Si Gaston Crémieux il était sorti, ze lui aurais brûlé la cervelle ; z'avais mon revolver ; mais, le lâche... il ne sortit pas ! Alors, arrivé à la rue de Rome, ze mis mon cheval au trot, et ze suis allé à Aubagne...

Qu'on dise encore que les gens du Midi ne sont pas courageux ! (*Paris-Journal*).

### UN AVOCAT PLEIN DE CONSCIENCE

PRIS DANS SA CONSULTATION.

Un journal de New-York raconte une histoire assez drôle.

Il y a quelques jours, dit la feuille américaine, un avocat de notre ville reçoit la visite d'un jeune homme qui vient lui demander conseil à l'effet de savoir comment, sans enfreindre la loi, il doit s'y prendre pour lever une héritière jeune et riche.

— Je ne connais qu'un moyen, dit l'avocat. Faites monter la jeune fille sur un cheval ; pendant que vous tenez en mains et le fouet et les brides, montez vous-même sur le derrière de l'animal, dans les flancs duquel vous enfourchez vos éperons, et vous pourrez dire alors que vous ne vouliez faire qu'une plaisanterie, mais que le cheval vous a emporté tous les deux. De cette façon vous ne seriez pas condamnable.

Le lendemain matin, notre avocat, à sa grande stupéfaction, apprenait que sa propre fille avait filé avec le jeune homme en question.

doux et très-moderé dans ses principes. Il avait assisté, le matin même, aux délibérations bourgeoises.

« — Paris, dit-il, est toujours en rumeur ; mais on ne voit plus, comme hier, de collision entre les troupes et le peuple. Je vous certifie que, pour le moment, il n'y a point de massacre. »

On voulut bien le croire sur parole.

Voyant que sa tragédie romaine aurait manqué des péripéties essentielles, l'Assemblée consentit à rester en place. Elle se borna seulement à nommer deux députations, la première envoyée à Louis XVI, « pour peindre les dangers que courait la ville de Paris, et pour le supplier d'en retirer les troupes et de la faire garder par les bourgeois ; » la seconde, chargée de prendre, dans la soirée même, le chemin de la capitale, « pour se mettre, au besoin, entre les soldats et le peuple, et pour conjurer celui-ci de respecter l'ordre public. » Nous citons le texte même de ces arrêtés.

La seconde députation ne devait partir qu'après la réponse du roi, et on attendait cette réponse avec assez de calme. Dès qu'elle fut apportée, le président se hâta de la lire. Elle était ainsi conçue :

« Messieurs,

« Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre : c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun

peut voir, au milieu des huées, des cris, des interpellations, des coups de sonnette du président, des allées et venues de certains membres, qui courent de leur place au bureau et du bureau à leur place, au milieu des signes qui s'échangent et des papiers qui se colportent, on peut voir, disons-nous, qu'il s'agit d'une délibération furieuse, dont on confie la rédaction à des commissaires.

Ah ! le roi résiste ?... Ah ! le roi se permet de manifester une volonté en dehors de celle que lui exprime l'Assemblée nationale ? Eh bien ! on verra qui doit triompher, d'elle ou de lui !

Il est trois heures lorsque les commissaires présentent leur rédaction. La chambre décrète :

« 1° Que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets.

« 2° Qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises.

« 3° Qu'il ne doit plus exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale.

« 4° Que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute en-

treprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée.

5° Que les ministres actuels et les conseils de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre.

« 6° Que, la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute*, et de manquer à la foi publique, sous quelque forme et dénomination que ce puisse être.

« L'Assemblée nationale déclare, en outre, qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés, notamment dans ceux des 17, 20 et 23 juin dernier ; que la présente délibération sera remise au roi par le président de l'Assemblée et publiée par la voie de l'impression. Il a été, de plus, résolu que le président écrira à M. Necker et aux autres ministres qui ont été éloignés, pour les informer de l'arrêté qui les concerne.

» Signé : MOUNIER. — LE CHAPELIER.  
» Secrétaire de l'Assemblée nationale. »

(La suite à demain.)

Il y a quelques années, M. Rodolphe D..., négociant, rue du Bac, voyageait en Italie avec sa femme. Après en avoir visité les principales villes, les deux époux se dirigeaient sur Naples, lorsque leur voiture tomba entre les mains d'une bande de brigands qui les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient.

M. D... était porteur d'une somme de douze mille francs qui lui fut enlevée. Il n'opposa aucune résistance dans la crainte de compromettre la vie de sa jeune femme.

Celui auquel obéissaient ces brigands, était un homme de 25 ans environ, qui n'avait rien de l'aspect terrible et méchant que l'on prête aux gens de son espèce.

Il se conduisit envers M. D... avec la plus parfaite politesse et lui jura en le congédiant, de lui restituer la somme dont il s'était emparé; puis il le fit accompagner par un des siens jusqu'aux portes de Naples.

De retour en France, M. D... avait presque oublié la formelle promesse de cet étrange détresseur.

Samedi dernier, quel ne fut pas son étonnement de recevoir sous pli cacheté quatorze mille francs, montant intégral de ce qui lui avait été volé, plus les intérêts.

On juge de sa surprise.

### Dépêches

#### ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 14 mai.

L'Assemblée, dans sa séance d'hier lundi, a adopté le projet de loi sur la convention postale, dont l'ensemble des articles sera voté demain.

Doivent venir ensuite la discussion de la loi Tolain sur la liberté d'association et de la loi sur la magistrature.

Les informations du *Journal des Débats* constatent que les membres de la commission Bamberger sont à peu près unanimes pour déclarer que les charges les plus lourdes pèsent sur Bazaine.

Hier, dans la commission du budget, M. de Goulard a exposé le budget de 1873; le budget des dépenses s'élève à 2 milliards 406 millions; il y aurait un excédant de recettes de 17 millions, si la Chambre vote les

120 millions d'impôts nouveaux proposés par le gouvernement.

Le Conseil général de la Seine a achevé le vote d'un projet de railways métropolitains et de transway.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Voici le sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : Transport à Naples des victimes de l'éruption du Vésuve; Danse de guerre d'une tribu de l'Afrique méridionale; Nantes: Cavalcade au profit de l'œuvre de la libération du territoire; Portrait de M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce; Paris: Ouverture du Salon au Palais de l'Industrie; *Judith et Holopherne*, tableau de Henri Regnault; Grenade: un Portique de l'Alhambra; le Mois de Marie en Bretagne; la Bibliothèque publique de Liverpool. — Rébus, Problèmes d'échecs.

Nous devons faire remarquer que dans ce sommaire figure le magnifique tableau de *Judith et Holopherne*, par Henri Regnault, considéré à juste titre comme l'une de ses plus admirables toiles. La *Judith* n'a pas fait partie de l'exposition des œuvres du regretté maître; cette lacune avait causé un vif regret aux artistes et aux amateurs. La direction de *l'Univers illustré* a pensé que ses lecteurs lui sauraient gré d'avoir fait exécuter à leur intention cette saisissante composition appartenant au musée de Marseille, laquelle est restée jusqu'à ce jour ab-

solument inédite et dont il n'existe même pas de photographie. Ajoutons encore que *l'Univers illustré* donnera la semaine prochaine la reproduction du tableau de M. Detaille, représentant un *Déménagement prussien dans la banlieue de Paris*. Cette œuvre, d'un puissant effet, devait être exposée au Salon, mais elle en a été retirée pour des motifs que nous n'avons pas besoin de rappeler.

Abonnements, pour Paris et les départements : Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. Le Numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

#### RENTE ITALIENNE.

LA CAISSE DU MONDE FINANCIER, 17, rue Saint-Marc-Feydeau, à Paris, paie, dès aujourd'hui, le coupon de la rente Italienne du mois de juillet prochain, moyennant une commission de 20 centimes par 5 fr. de rente.

**Les Frères Mahon**, médecins spéciaux des hop. de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 3 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Pilon. (6)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	54 85	» 05	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	» 7	50	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	343 75	» »	» »
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	» »	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	625	» »	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	339 0	» »	» »
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	» »	» »	Crédit Mobilier	215	» »	» »	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	487 5	» »	7 50
5 % Emprunt	87 70	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche	» »	» »	» »	» »	Société autrichienne, j. janv.	860	5	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	425	» »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	440	» 5	» »	» »	OBLIGATIONS.			» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 75	1	» »	Est, jouissance nov.	497 50	» »	2 50	» »	Orléans	295 50	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	» 1	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	837 50	» »	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée	292	» »	» »
— 1865, 4 %	440	» »	» »	Midi, jouissance juillet.	612 50	» »	» »	» »	Est	284	» »	» »
— 1869, 3 % t. payé.	270	» »	» »	Nord, jouissance juillet.	982 50	5	» 50	» »	Nord	303 75	» »	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	» 1	» »	Orléans, jouissance octobre.	825	» »	» »	» »	Ouest	287 75	» »	» »
— libéré	252 50	» 50	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	» »	3 75	» »	Midi	290	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	3745 50	» »	» »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	623 75	» »	1 25	» »	Deux-Charentes	271	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. aout.	662 50	» »	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	6 75	» »	5	» »	Vendée	264	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	497 50	» »	» »	Société Immobilière, j. janv.	31	» »	» »	» »				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	» »	» »									

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers).
— omnibus.	9	02	—	—
— soir, omnibus.	1	33	—	—
— express.	4	13	—	—
— omnibus.	7	27	—	—

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	20	—	omnibus.
— omnibus.	9	50	—	express.
— omnibus.	12	38	—	omnibus.
— soir, omnibus.	4	44	—	—
— express-poste.	10	30	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,

### DE DEUX MORCEAUX DE TERRE

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Appartenant à M<sup>lle</sup> Joséphine Bouvet.

L'adjudication aura lieu le mardi 11 juin 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le 4 mai 1872, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de la demoiselle Joséphine Bouvet, sans profession, interdite par jugement du 26 août 1871, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton Nord-Est de Saumur, le 27 avril 1872;

Et à la requête de M. Clément Bouvet-Callouard, propriétaire, demeurant aux Murailles, commune de Saint-Lambert-des-Levées;

Agissant au nom et comme tuteur datif de la demoiselle Joséphine Bouvet, sus-nommée, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de cette demoiselle tenue devant M. le juge de paix du canton Nord-Est de Saumur, le 9 septembre 1871;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles Théophile Beaufort, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

Et en présence de M. Louis Coisnin, cultivateur, demeurant à Saint-Lambert-des-Levées;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur de ladite demoiselle Joséphine Bouvet;

Il sera, le mardi 11 juin 1872, à midi, procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la

vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

#### 1<sup>er</sup> LOT.

Un morceau de terre labourable, de onze ares cinquante-cinq centiares, à prendre dans un plus grand morceau, situé à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levées. Cette parcelle ayant douze mètres sept centimètres de façade sur la route et douze mètres vingt-quatre centimètres de largeur vers levant, joignant au levant M. Guenyeau et au couchant la route de Rouen.

Mise à prix..... 1,500 fr.

#### 2<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre labourable, au canton du Pigeonnier, même commune, compris au cadastre sous le n° 744 de la section C, pour une contenance de quatre-vingt-seize ares soixante-quinze centiares, joignant au nord M. Papin, au levant la Levée-Neuve (route de Rouen), au midi le chemin de l'Essard, au couchant encore le chemin de l'Essard et Monsieur Abellard-Jouenne.

Mise à prix..... 4,500 »

Total des mises à prix. 6,000 »

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Dressé à Saumur, le 13 mai 1872.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le 13 mai 1872, f° 26, c° 7. Reçu un franc quatre-vingts centimes décime compris.

(269) Signé : ROBERT.

### A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE CHEIGNON-GERBAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Adolphe Cheignon-Gerbault, ancien boulanger, actuellement marchand de farine, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter, le vendredi 24 mai courant, à deux heures du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (270)

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE LHEMANN-LIPPMANN.

Les créanciers de la faillite du sieur Lhemann-Lippmann, entrepreneur-général de la maison centrale de Fontevault, sont invités à se présenter, le vendredi 24 mai courant, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, CH. PITON. (271)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication,

A L'AMIABLE,

Le dimanche 26 mai 1872, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur,

### UNE MAISON

Dite VOUCHE-BRARD,

Composée de deux chambres à cheminée, grenier au-dessus, écurie à côté, autre chambre séparée des précédentes; écuries, cour, jardin et pièces de terre, le tout contenant environ 55 ares, en un seul tenant, situé commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant d'un côté M. Huichard, d'autre côté M. Legué.

Entrée en jouissance le 24 juin 1872 ou le 1<sup>er</sup> novembre suivant.

Facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve VATA-EFFRAY, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire. (272)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### Petite Propriété,

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, ayant son entrée principale par la rue des Pauvres,

Comprenant maison avec pressoir et cinquante-cinq ares de vignes et jardin.

Cette propriété dépend de la succession de M. et M<sup>me</sup> Leteuille.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (258)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 16 mai 1872, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise à Saumur, Grand'Rue, n° 5, à la vente publique aux enchères du mobilier de M<sup>me</sup> veuve CHANTOISEAU.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, couvre-pieds, couvertures, draps, commodes, chaises garnies et autres, belle table en noyer, tables de nuit, pendule, flambeaux, tableaux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

### A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République.

S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc.

### HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

Exposition de la méthode purgative de **LE ROY**, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris. 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 par la poste. Consultation. Affranchir.

Avis. Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom : **Signoret-Paris** rouge sur fond noir. (463)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Un jeune homme de 16 ans, de très-bonne famille, sachant bien lire et écrire, désire se placer dans une maison de commerce ou dans un bureau.

S'adresser au bureau du journal.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.